

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL

15 JUIN 2017

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BESSON Guy, BLAINEAU Jean-Marie, BOUCKENOOGHE Alain, BOURABIER Jacques, BRUSCHINI Eliane, CHAMOULEAU Jean-Pierre, COMBEAU Danielle, CUNY Michel, DANIAU Christian, DELAGE Michel, FAURE André, FOUCHER Daniel, FRANCOIS Gwenhaël, GEIGER Serge, GONZALEZ-REMARTINEZ Yves, MAZIERE Fabrice, MERLE Rémy, MONDARY Régine, MORISSET Bernard, PEYRARD Gilles, QUEMENT André, REYTHIER Fabien, RIVIERE Ophélie, ROLLAND Jean-Marie, ROUHAUD Henri, ROUHIER Guy, ROUSSELOT Alain, SAGNE Annie, VIGNAUD Romain

Suppléants en situation délibérante : BONITHON Pierre, GUICHENEUY Philippe, HENRARD Patrick, PEAULT Jean-Luc

Suppléants dont le titulaire est présent : GEOFFROY Françoise

Absents : CAILLETEAU Jean-Paul, CLEMENT Patrick, GAILLARD Julien, MONTASSIER Jean-Pierre, ROCHE Francis, SARLANGE Roland

Absents excusés : COLIN Jean-Pierre, DEVERS Patrick, FLECHARD Marc JACOB-JUIN Serge

Secrétaire de séance : Mr MAZIERE Fabrice

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical.

I – DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

Investissement

D 2315 - ONA Travaux en cours	- 30 000 €
D 21531 - ONA Réseaux d'adduction d'eaux	+ 30 000 €
D 1641 Emprunts	+ 16 451 €

Total dépenses investissement avant DM = 4 814 234.48

Total dépenses investissement après DM = 4 830 685.48

R 1068 Affectation du résultat	- 30 709.42 €
R 2111 - 040 Terrains	+ 16 969.67€
R 2118 – 040 Autres terrains	+ 828.89€
R 13111 Subventions agence de l'eau	+ 22 650 €
R 1313 Département	+ 6 711.86 €

Total recettes investissement avant DM = 4 814 234.48

Total recettes investissement après DM = 4 830 685.48

BUDGET STATION SAINT-AUBIN

Investissement

D 2315 Immobilisations en cours	- 20 838.57 €
D 1641 Emprunts	+ 23 000 €

Total dépenses investissement avant DM = 328 855.00

Total dépenses investissement après DM = 331 016.43

R 001 Report	+ 2 161.43 €
---------------------	--------------

Total recettes investissement avant DM = 328 855.00

Total recettes investissement après DM= 331 016.43

II – REGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement intérieur.

Une modification est proposée pour l'article 7 où il est demandé d'ajouter que lorsque le titulaire et son suppléant sont absents, le titulaire peut donner pouvoir à un membre de l'assemblée présent. Il est indiqué par le Président que le règlement pourra être revu ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à la majorité, avec une voix contre et une abstention, d'adopter le règlement intérieur proposé en l'état par Monsieur le Président.

III – CONVENTION ENEDIS :

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SIAEP du Karst de la Charente est propriétaire d'un poste de transformation situé à Montbron, raccordé sur le réseau de distribution publique HTA depuis plusieurs années. Dans le cadre de cette alimentation, une convention d'exploitation doit être établie avec Enedis.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité, avec une abstention :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Enedis.

IV – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDITEC :

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical, que dans le cadre de l'évolution du SDITEC, monsieur le Président de l'ATD16 a confirmé l'engagement de l'agence, dans la démarche de mutualisation et la reprise de l'ensemble des missions, des agents et des moyens du SDITEC au 1er janvier 2018.

Dans cette perspective, Monsieur le Président propose d'adopter la modification des statuts du SDITEC comme suit :

Modification de l'article 4 : Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée limitée au 31 décembre 2017

Création d'un article 15 : Conséquence de la dissolution

A la dissolution de plein droit du syndicat, l'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat sera transféré à L'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16). L'actif et le passif seront repris

par L'ATD16. Cette Agence se substituera au syndicat dans toutes les délibérations et dans tous les actes de ce dernier. L'ensemble du personnel sera réputé relever de l'ATD16 replacé en position d'activité dans un emploi de même niveau, en tenant compte des conditions de statut et des droits acquis. Les résultats budgétaires, les restes à recouvrer, à réaliser, à payer seront transférés à L'ATD16.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président, approuve les statuts en pièce jointe et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

V – ASSISTANCE TECHNIQUE CHARENTE EAUX :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que Charente Eaux apporte son assistance auprès des collectivités compétentes en eau potable du département pour la définition des mesures de protection des aires d'alimentation de captages et leur suivi, conformément au décret N°2007-1868 du 26 décembre 2007 et à la délibération N°284 du 10 mars 2009.

Par délibération du 8 décembre 2016, le comité syndical de Charente Eaux a voté le tarif de la prestation d'assistance technique pour l'exercice 2017. Celui-ci est de 0,32€ par habitant.

Dans le cadre de la convention conclue pour la période 2014-2017 et de l'avenant n°1, le montant de la mission d'assistance pour l'année 2017 s'élève à 898.88 euros.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- approuve le montant fixé pour l'année 2017, à savoir 898.88€ ;
- inscrit les dépenses correspondantes au budget 2017 ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes pièces s'y référant.

VI – AVENANTS AUX CONTRATS DES DELEGATAIRES ET CONVENTION AVEC SAUR :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAEP du Karst de la Charente a confié la gestion de son service public d'eau potable à plusieurs délégataires : la SAUR et SUEZ (pour la distribution).

Des avenants sont proposés à ces contrats de délégation afin de les adapter aux évolutions depuis le 1er janvier 2017.

Une convention avec la SAUR est également proposée pour la surveillance et l'entretien du fonctionnement des hydro stabilisateurs et des appareils des stations (pour l'ex territoire de Montbron/Eymouthiers).

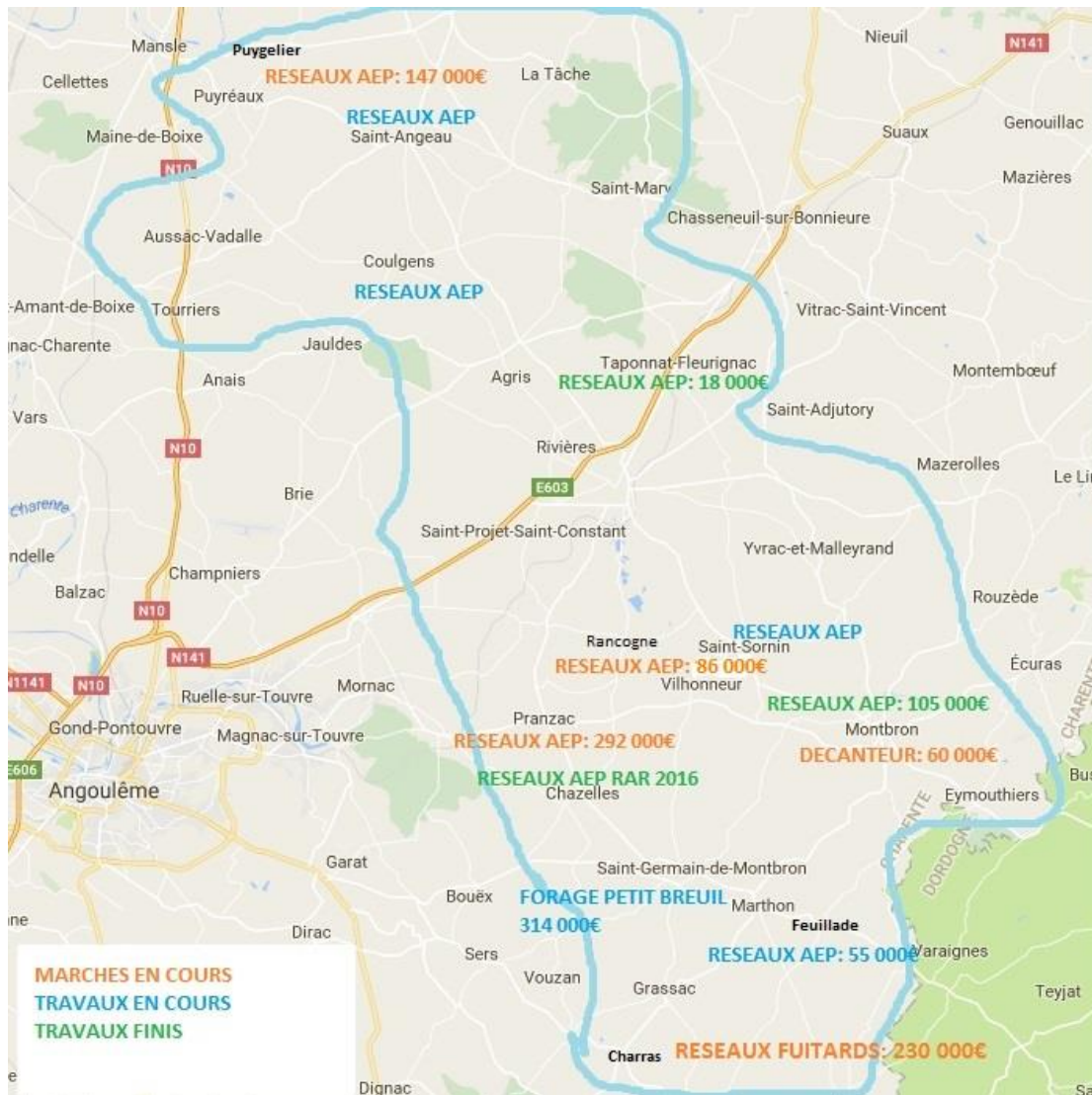
Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants nécessaires au contrat de délégation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention proposée avec la SAUR.

VII – SITUATION DES DIFFERENTS TRAVAUX EN COURS ET MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE:

1) Présentation sur une carte

Monsieur le Président présente sur une carte les différents travaux achevés, les travaux en cours ainsi que les marchés de maîtrise d'œuvre en cours.



2) Problème de chlorure de vinyle

Monsieur le Président informe l'assemblée que le syndicat rencontre des problèmes de chlorure de vinyle à trois endroits :

- Marthon/Saint-Germain-de-Montbron/Grassac
- Aussac-Vadalle
- Yvrac-et-Malleyrand
-

Monsieur le Président indique que l'ARS demande la mise en place des purges automatiques régulières : le but étant de cibler les tronçons à remplacer (opération prévue au budget pour 170 000€).

Monsieur le Président demande l'autorisation de lancer le marché si besoin : le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à un éventuel marché

3) Forage du Petit Breuil

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que le CODERST a donné son aval pour la mise en place des périmètres de protection du forage du Petit Breuil.

L'arrêté de déclaration d'utilité publique a été reçu, et le cabinet d'études Conseils Etudes Environnement a notifié cet arrêté à chaque propriétaire intéressé.

4) Forage des Seigelars

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le forage des Seigelars (situé sur la commune de Saint-Ciers-sur-Bonnieure) permettrait l'alimentation de tout le Nord du syndicat.

Le CODERST a rendu un avis favorable.

Le projet d'arrêté a été reçu et il y a un délai de 15 jours pour apporter des modifications.

Un RDV est souhaité avec le Grand Angoulême afin de connaître sa position.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

1) Effacement des dettes

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une ordonnance du 17 mars 2017 par le Tribunal d'Instance d'Angoulême a prononcé l'effacement des dettes de Madame POUMAILLOUX Cassandra demeurant à Montbron.

De ce fait, il est demandé au SIAEP du Karst de la Charente d'émettre un mandat pour un montant de 368,11€ pour solder les créances de Madame POUMAILLOUX Cassandra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le Président à émettre un mandat pour solder les créances de Madame POUMAILLOUX Cassandra pour un montant de 368,11€.